

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

Fiche du 28/7/2016, revision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: TRIBLOCK TMB comp. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Résine époxy.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI S.p.A. - Via Cafiero, 22 - 20158 Milan - ITALIE

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI S.p.A - Tel. +(39)02376731 - (office hours)

Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan - Tel.(39)(02)66101029

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de Danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence:

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Special Provisions:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

bisphénol F - résines époxydiques: Peut produire une réaction allergique.

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq 25\%$ - $< 50\%$ produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

REACH No.: 01-2119456619-26-xxxx, Numéro Index: 603-074-00-8, CAS: 25068-38-6, EC: 500-033-5

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

$\geq 5\%$ - $< 10\%$ bisphénol F - résines époxydiques

REACH No.: 01-2119454392-40-0006, CAS: 9003-36-5, EC: 500-006-8

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

$\geq 5\%$ - $< 10\%$ oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

REACH No.: 01-2119485289-22-XXXX, Numéro Index: 603-103-00-4, CAS: 68609-97-2, EC: 271-846-8

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

$\geq 0.49\%$ - $< 1\%$ éthylène-glycol

REACH No.: 01-2119456816-28-xxxx, Numéro Index: 603-027-00-1, CAS: 107-21-1, EC:

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

203-473-3

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373

>= 0.005% - < 0.01% 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

La préparation contient des résines époxy de bas poids moléculaire. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

1355325/3

Page n. 3 of 12

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
Stocker à une température supérieure à 5°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

UE - LTE mg/m³(8h): 52 mg/m³, 20 ppm - STE mg/m³: 104 mg/m³, 40 ppm -

Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH - STE mg/m³: C 100 mg/m³ - Remarques: A4 (H) - URT and eye irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) - CAS: 25068-38-6

Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5

Travailleur professionnel: 0.0083 map2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg - Consommateur: 62.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 map1 - Consommateur: 8.7 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

Travailleur industriel: 106 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 35 map1 - Consommateur: 7 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 53 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) - CAS: 25068-38-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg
bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5
Cible: Eau douce - valeur: 0.003 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0003 mg/l
Cible: MAP2 - valeur: 0.0254 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.294 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0294 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.237 mg/kg
oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2
Cible: Eau marine - valeur: 0.00072 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.0072 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 66.77 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 6.677 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 80.12 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l
éthylène-glycol - CAS: 107-21-1
Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.53 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 37 mg/kg
Cible: MAP2 - valeur: 10 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 199.5 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.7 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres A (EN 14387).

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	typique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation solides/gaz:	==
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	> 80 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1,05-1,15 g/cm ³ (23°C)
Densité des vapeurs:	N.A.
Hydrosolubilité:	soluble
Solubilité dans l'huile :	soluble
Viscosité:	6000-9000 mPa.s (23°C)
Température d'auto-allumage :	N.A.
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Propriétés explosives:	==
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies de pénétration:

Ingestion:	Oui
Inhalation:	Oui
Contact:	Oui

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) - CAS: 25068-38-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 23000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: map1 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg

Test: map1 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 100 mg/kg

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 4500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 17100 mg/kg

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 1600 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.5 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris > 3500 mg/kg

f) cancérogénicité:

Test: map1 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 1500 mg/kg

g) toxicité pour la reproduction:

Test: map1 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1000 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) - CAS: 25068-38-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.8 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1.3 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.3 mg/l

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 - CAS: 68609-97-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 5000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 7.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 844 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1800 mg/l - Durée h: 96

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 6500-7500 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 72860 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 15380 mg/l - Remarques: 7 d

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 8590 mg/l - Remarques: 7 d

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - CAS: 2634-33-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.44 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.74 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

12.6. Autres effets néfastes
Aucun
Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.
Dispositional de produit non durci (EC code): 08 04 09
Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
N. ONU: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
RID/ADR: 9,III
Aérien (ICAO/IATA): 9,III
Maritime (IMO/IMDG): 9,III
QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)
Dangerous goods in limited quantities
N.A.

14.4. Groupe d'emballage
N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Fiche de Données de Sécurité TRIBLOCK TMB comp. A

Règlement (EU) n°944/2013 (ATP 5 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.

Décret législatif n°81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
no

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

Fiche de Données de Sécurité

TRIBLOCK TMB comp. A

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
OEL:	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List